



Commune d'Auderghem
Cabinet du Bourgmestre

Monsieur Joël DEVILLET
Rue de l'Hôtel des Monnaies, 195

1060 BRUXELLES

Réf. DG/Cvh/10/bg/122

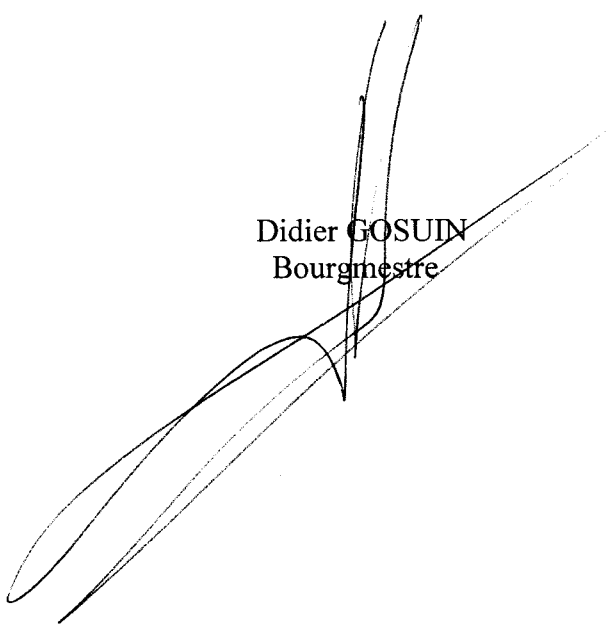
Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courriel du 8 mai 2010 et je regrette l'issue de votre procès.

J'aimerais que vous me fassiez parvenir l'arrêt de la Cour du Travail.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Didier GOSUIN
Bourgmestre

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name and title of the Mayor.



Commune d'Auderghem
Cabinet du Bourgmestre

Monsieur Joël DEVILLET
Rue de l'Hôtel des Monnaies, 195

1060 BRUXELLES

Réf. DG/Cvh/10/bg/135

Monsieur,

Je vous remercie pour votre courrier.

Je fais immédiatement analyser votre arrêt de la Cour du Travail par le service juridique.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Didier GOSUIN
Bourgmestre



Commune d'Auderghem
Cabinet du Bourgmestre

Monsieur Joël DEVILLET
Rue Hôtel des Monnaies 195
1060 Bruxelles

N.Réf. DG/iv/18.06.2010/1310

Objet : Votre fax du 17.06.10

Monsieur,

En réponse à votre fax, je vous confirme l'analyse de mon service juridique. La jurisprudence la plus nombreuse et la plus progressiste et qui vous est favorable est développée par les tribunaux de première instance.

Par contre les cours d'appel en restent toujours à une interprétation classique et stricte en la matière.

Il ne serait donc pas étonnant que des jugements similaires au vôtre soient à l'avenir en effet différents dans ces conclusions en appel et ce au regard de l'évolution de la jurisprudence.

Je sais que cette analyse ne fait pas votre affaire mais montre que les tribunaux n'analysent pas de la même façon les contrats au regard de la charte sociale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier GOSUIN
Bourgmestre